



AGENTS DU SERVICE PUBLIC
DE L'ENVIRONNEMENT
Espèce menacée
L'environnement ça se défend !

#AgentsEnvir

Agents Environnement

INTERSYNDICALE PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT

Fonctionnaires et contractuels de l'ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines Protégées, ATEN, PNF, EPMP

LETTRE OUVERTE POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis début 2015, les organisations syndicales représentant les personnels de l'environnement (fonctionnaires et contractuels) ont mis en place un mouvement social comprenant l'ensemble des personnels des établissements publics suivants : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Parcs nationaux de France (PNF) et les parcs nationaux, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), Atelier Techniques des Espaces Naturels (ATEN) et Conservatoire du Littoral (CELRL).

Les revendications catégorielles de ce mouvement social datent de 2010 et sont toujours d'actualité, n'ayant obtenu aucune avancée depuis plus de 5 ans. De plus, les baisses constantes de moyens (effectifs et budget) dans le service public de l'environnement depuis plusieurs années compromettent la bonne réalisation des missions techniques et de police pour la protection des milieux aquatiques et terrestres, ainsi que la biodiversité.

Le mépris ministériel face au succès du 4 février 2016

Dans le cadre de ce mouvement social, les personnels se sont mobilisés le 4 février dernier dans les rues de 4 grandes villes de France, à l'appel de nos organisations syndicales.

Le bilan est un réel succès : 1 000 agents dans la rue et 60% de grévistes !!! Du jamais vu pour un mouvement social de la fonction publique. Sans compter qu'en raison du coût que représente un jour de grève, de nombreux collègues qui partagent ces revendications n'ont pu y prendre part. Le taux d'adhésion est donc supérieur à 60%.

Il s'agit d'un signe fort qui aurait dû être entendu. Mais face à cette exaspération, **l'administration et le cabinet du ministère n'ont répondu que par le mépris !**

Ce mépris est constant depuis plus de 5 ans envers les personnels de l'environnement et leurs représentants. Le mensonge et des discours maniant la langue de bois tiennent lieu de « dialogue social ».

Nous apprenons même que les conseillers du ministère font valider en catimini des projets concernant les personnels pour lesquels leurs représentants ne se sont pas exprimés autour de la table des négociations.

Des personnels de l'environnement en manque de reconnaissance

Les personnels de l'environnement constituent la colonne vertébrale des politiques de préservation et de défense de l'environnement. Qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, administratifs ou techniques, ils sont investis pleinement dans leurs missions. **Ces personnels constituent le service public de l'environnement.**

En 2013, a été créée la fonction **d'Inspecteur de l'Environnement**, donnant de nouvelles prérogatives en matière de police de l'environnement. Elle regroupe notamment les techniciens de l'environnement et les agents techniques de l'Environnement, sans distinguer entre les catégories C, B et A.

Les techniciens de l'environnement (TE), chefs de service départementaux ou chefs de secteurs, encadrent des équipes comprenant jusqu'à 15 personnes. Ils travaillent en relation directe avec les préfets sur les plans de contrôle et participent à des instances où ils ne croisent que des représentants de catégorie A des autres administrations. En matière de police judiciaire de l'environnement, ce sont les interlocuteurs privilégiés des procureurs de la République.

Ces missions relèvent essentiellement de la catégorie A alors qu'actuellement elles sont réalisées par des techniciens de l'environnement de catégorie B.

Les agents techniques de l'environnement (ATE) justifient amplement qu'ils soient reclassés en catégorie B. Ces agents réalisent au quotidien des missions de police judiciaire et de police administrative. Ils ont donc des prérogatives importantes en la matière.

Connaissez-vous d'autres corps d'inspecteurs avec ces prérogatives judiciaires qui soient en catégorie C, qui mènent des enquêtes judiciaires et qui soient reconnus comme experts en matière d'environnement par les autorités administratives et judiciaires ?

Alors que dans l'ensemble de la Fonction Publique la plupart des corps de fonctionnaires connaissent des évolutions statutaires, les corps des ATE et des TE restent immuablement figés.

Les agents contractuels des filières technique et administrative, sont tout aussi essentiels au bon fonctionnement des établissements publics, par leurs rôles de conception d'outils, d'encadrement fonctionnel des services départementaux, de fourniture d'avis techniques sur les dossiers à enjeux, d'appui logistique au fonctionnement global des services. Mais ils sont dans **une précarité insoutenable depuis plus de 15 ans.**

L'administration du ministère de l'environnement a promis puis repoussé à de multiples reprises la création d'un nouveau statut amélioré et la déprécarisation par la titularisation de ces contractuels. Ces promesses n'aboutissant jamais, il a fallu le projet de création de l'AFB pour que ce dossier sorte de l'oubli où on l'avait laissé et soit reconnu par l'administration et la ministre comme un préalable à la constitution de cette AFB !

Les personnels contractuels ressentent cela comme du mépris et de la discrimination.

Quant aux fonctionnaires d'autres corps que celui de l'environnement, qu'ils soient en position normale d'activité ou en détachement, ils se retrouvent freinés dans leurs carrières et rémunérations, subissent la précarité, des conditions de travail qui se dégradent et sont promis, pour les détachés, à servir de variable d'ajustement des plafonds d'emploi en baisse continue.

Les moyens des établissements publics de l'environnement en berne

La demande de négociations avec l'administration porte également sur les besoins en effectifs et en budgets de fonctionnement décents, ainsi que sur les conditions de travail qui en découlent, pour mener à bien les missions de protection de l'environnement.

L'environnement se défend avec des services publics correctement dotés, reconnus et respectés ! Nous voulons sortir du statut « d'espèce menacée ».

A l'heure de la COP 21, **les politiques publiques françaises de l'eau et de la biodiversité sont sacrifiées dans les décisions du ministère de l'environnement avec des baisses d'effectifs (plus de 10% en 3 ans) et des réductions de moyens dans les services chargés de leur mise en œuvre.**

Aujourd'hui, la préservation de la biodiversité repose sur une vingtaine de fonctionnaires par département. Les agents du service public de l'environnement n'ont plus les moyens de répondre aux besoins et aux enjeux de protection et de restauration de la nature.

La réalité, c'est **300 emplois supprimés à l'ONCFS en 10 ans**, soit 15% des effectifs. **Pour 2016, encore 76 suppressions d'emplois** sont prévues dans les établissements publics de protection de l'eau et de la biodiversité.

Pour l'AFB, le plafond d'emplois par fusion des entités intégrées (ONEMA, AAMP,...) serait au **1er janvier 2017 de 1 080 et non plus de 1 200**, comme chiffré dans l'étude d'impact gouvernementale de 2013 du projet de loi sur la biodiversité...

Pour les Parcs nationaux, il en est de même, se sont plusieurs emplois supprimés et reversés pour la création de nouveaux Parcs, comme pour la création du PN des Calanques. A titre d'exemple au PN des Ecrins le plafond ETP en 2010 était de 107 agents, en 2015 il est passé 89 agents. Pour la création du futur 11^{ème} Parc entre champagne et Bourgogne, comment le gouvernement compte-t-il d'y prendre ?

Les effectifs de la future AFB, des parcs nationaux et de l'ONCFS fondent comme neige au soleil. Mais jusqu'à quand ? La biodiversité, richesse patrimoniale nationale, va en subir les premiers effets !

Nous dénonçons le fait qu'en dépit des engagements pris fin 2012 dans la feuille de route gouvernementale de la Conférence Environnementale d'augmenter les moyens des Agences de l'eau pour la qualité des milieux aquatiques jusqu'en 2019, des prélèvements aient été opérés sur les budgets des redevances (210 M€ en 2014, puis 170 M€ en 2015, 2016, avec poursuite du phénomène en 2017).

Les crédits d'État aux établissements publics ont fait l'objet de gels, dans un contexte de développement continu des missions et des domaines couverts. La décision de 2016 d'augmenter d'un seul effectif les emplois de l'AAMP et de supprimer 76 emplois dans d'autres établissements de l'État du programme 113 Eau et Biodiversité illustre le grand écart entre les paroles et les actes !

L'Agence Française pour la Biodiversité sous condition d'avancées sociales

Le mouvement social du 4 février des personnels de l'environnement fait écho inévitablement à l'actualité, avec la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), issue d'une volonté du Président de la République.

Effectivement, le projet de loi prévoyant la création de l'AFB doit passer à l'Assemblée Nationale à la mi-mars 2016. Cette agence se crée par la fusion de plusieurs établissements publics, notamment l'ONEMA et l'AAMP, en étroite collaboration avec l'ONCFS.

Les annonces ministérielles, pour reprendre les termes employés par Madame ROYAL, sur les « *préalables sociaux* » à la création de l'AFB ne sont que des slogans creux et déconnectés des réalités vécues par les personnels.

Cette Agence française pour la biodiversité ne fait plus rêver les personnels, bien au contraire. Alors que nous pouvons voir en cette agence une volonté de faire de la biodiversité une priorité nationale, la direction prise par l'État chaque jour sur les moyens financiers, sur le projet de statut contractuel, sur le plan de requalifications au rabais proposé aux agents, sur le démantèlement des établissements publics, laisse penser que **nous nous dirigeons vers une Agence française du baratin, sans capacité réelle de fonctionnement.**

A quand de réelles négociations sociales pour un service public de l'environnement reconnu ?

Il est encore temps pour le ministère de l'environnement de réagir et donner aux personnels des gages d'ambition, par la mise en œuvre d'un véritable service public de l'environnement. Ce service public de l'environnement doit être suffisamment doté, en effectifs et en budget (plus 200 millions d'euros). Il doit reconnaître à leur juste valeur les personnels réalisant des missions relevant d'une catégorie d'emploi supérieure.

L'intersyndicale des personnels de l'environnement appelle la ministre de l'environnement à répondre à nos revendications et à arrêter de traiter ses personnels par le non-dit et le mépris.

A ce jour, **aucune négociation n'est ouverte sur les revendications de reconnaissance de la valeur professionnelle des personnels. Il n'y a pas d'objectif** d'avancées catégorielles et de viabilité réelle d'un service public de l'environnement qui serait doté de moyens supplémentaires, ce qui commencerait par l'arrêt des suppressions d'effectifs.

Sans des négociations immédiates et constructives, le service public de l'environnement (AFB, ONCFS, les parcs nationaux...) se délitera et la biodiversité en sera la première victime.



Suivez notre

 [#AgentsEnvir](#)

 [Agents Environnement](#)

 <http://agentsenvironnement.unblog.fr/>

